

Caen, le 22 avril 2022

Direction domanialités et planification territoriale

Dossier suivi par : Bertrand DEQUEN

☎ : 02.31.57.16.95

✉ : bertrand.dequen@calvados.fr



Monsieur Jean-Pierre MERCHER
Maire de Beaufour-Druval
Mairie de Beaufour-Druval
90 rue du bourg
14340 BEAUFOR-DRUVAL

Objet : avis du Département du Calvados sur la modification n°7 du PLU de Beaufour-Druval

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, vous avez saisi le Département, le 12/04/2022, pour qu'il donne son avis sur le projet de modification n°7 du plan local d'urbanisme de votre commune.

Ce projet n'appelle aucune remarque particulière de notre part.

En conclusion, le Conseil départemental émet un avis favorable quant à cette procédure.

Je vous remercie, par avance, de bien vouloir communiquer au référent du Conseil départemental, dont les coordonnées figurent en en-tête du présent courrier, l'ensemble des pièces du PLU modifié quand il sera approuvé et vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
Le directeur domanialités et planification territoriale**



Valérie UGUEN

Copie : ARD de Pont-l'Évêque

Madame Alexandra MARIVINGT et Monsieur Xavier CHARLES, Conseillers départementaux du canton n°19
(Méridon Vallée d'Auge)